



Date de mise à jour : 03/04/2023

Reporting de Kreaxi

« Article 29 de la Loi Energie-Climat »

Période analysée : exercice clos au 31.12.2022

Kreaxi est une société de gestion de portefeuille agréée au titre de la Directive 2011/61/UE dite « Directive AIFM ». Elle s'adresse exclusivement à une clientèle professionnelle et ne gère que des véhicules d'investissement de type fermé (FPCI, SCR). Les encours gérés par Kreaxi sont inférieurs à 500 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, 4 FIA gérés par Kreaxi FPCI BV4, FPCI BV5, SCR RAC II, SCR R2V (période d'investissement fermée) sont des produits classés sous l'article 6 du Règlement SFDR (Disclosure : Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019) et 1 FPCI ARAC III (fin de période d'investissement le 05/06/2023) est un produit classé sous l'article 8 du Règlement SFDR. Ces véhicules interviennent en fonds propres dans de jeunes sociétés innovantes non cotées à des stades de maturité très amont.

I. Adhésion de la SGP à des chartes, codes, initiatives, labels relatifs à l'intégration de l'ESG

Kreaxi est un investisseur engagé et signataire de plusieurs chartes ayant pour but de promouvoir les bonnes pratiques de gestion :

- 2018 : Charte des Investisseurs pour la Croissance de France Invest (mise à jour de celle signée en 2008 et 2014)
- 2019 : Charte Parité de Sista (financement des start-up portées par les femmes dans le monde du numérique)
- 2020 : Charte Parité de France Invest (favoriser la parité hommes-femmes chez les acteurs du capital investissement, promouvoir l'entrepreneuriat féminin)

II. Démarche générale de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et de gestion des risques

Les critères ESG sont pris en compte dans la politique d'investissement des FIA gérés et encore en période d'investissement. Pour intégrer les enjeux ESG, Kreaxi utilise plusieurs approches.

- Une approche thématique responsable
- Une approche d'exclusion sectorielles
- Une approche d'engagement.

Ces 3 approches sont explicitées dans la Charte ESG publiée sur le site internet.

Kreaxi réalise une analyse interne ESG (questionnaire ESG collecté auprès de l'opportunité d'investissement et une grille d'analyse de risque ESG renseignée par le responsable du dossier en collaboration avec le responsable RSE de Kreaxi pour une meilleure impartialité) lors de la phase de due diligences, soit préalablement à tout primo-investissement.

Kreaxi intègre une clause Éthique-ESG dans chaque pacte d'actionnaires : engagement de moyens (best effort) de la part des sociétés financées d'améliorer leur impact environnemental, social et sociétal.

Post-investissement, Kreaxi réalise une campagne de suivi annuelle d'indicateurs communs à l'ensemble des sociétés du portefeuille. Cette campagne permet de suivre l'avancement des sociétés et de détecter les points de vigilance/amélioration devant être portés à leur connaissance par les chargés d'affaires. L'analyse des réponses des sociétés du portefeuille donne lieu à une notation interne.

KREAXI a élaboré pour chaque fonds une cartographie des risques incluant les risques de durabilité. Ces risques sont par ailleurs évalués dans le cadre de la campagne de suivi annuelle (déclaration de la société).

III. Méthodologie et critères ESG au niveau de chaque FIA

Le questionnaire ESG, qui sert à l'analyse interne préinvestissement puis dans la phase de suivi, est le même et suit les recommandations de France Invest. Toutefois ce questionnaire évolue régulièrement pour tenir compte des attentes de la réglementation et des nouveaux engagements pris par Kreaxi dans le temps.

Ce questionnaire est déclaratif et est uniquement renseigné par l'opportunité d'investissement ou la société financée. Il donne lieu à une analyse interne basée sur un barème prédéfini par Kreaxi à la conception (ou à la mise à jour du questionnaire). Ce barème de points suit la composition du questionnaire qui reprend les trois piliers de l'E/S/G. Chaque pilier est évalué sur 5 points. Kreaxi a établi une pondération en fonction du nombre de questions et de l'importance qu'elle y accorde au regard des ODD et impacts IRIS+ choisis dans sa politique.

De plus, depuis 2021 le chargé d'affaires renseigne une grille d'analyse des risques (double matérialité) préalablement à l'investissement. Cette grille est renseignée en concertation avec le Responsable ESG (Directeur Général de Kreaxi et Membre du Comité ESG), ce qui permet d'établir un véritable échange objectif quant aux risques ESG de l'opportunité d'investissement. Cette grille suit également un barème de 10 points par pilier E/S/G, une note de 10 représentant un risque très élevé par pilier.

IV. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Chaque année une synthèse des actions ESG conduites au sein du FIA est reprise dans les rapports annuels de gestion des véhicules concernés et transmise aux souscripteurs.

Un rapport ESG annuel consolidé sur l'ensemble des sociétés composant le portefeuille des véhicules gérés par Kreaxi est également communiqué aux souscripteurs.

Kreaxi n'a pas recouru en 2022 à des prestataires externes pour recueillir, analyser et restituer les données ESG communiquées par les entreprises des portefeuilles.

V. Description des risques ESG, de l'exposition de l'activité à ces risques et de procédures internes permettant de les identifier et de les gérer

Principaux risques ESG identifiés :

- Les sociétés sont financées par Kreaxi à un stade d'investissement très amont (souvent en amorçage, création). Elles ont par conséquent une démarche RSE encore peu formalisée et se structurent au fil du temps.
- Il est difficile pour de nombreuses entreprises financées d'allouer une ressource RH pour avancer sur l'amélioration de leur démarche sociétale
- Le temps accordé par les entreprises financées au questionnaire de la campagne annuelle ESG/RSE ne garantit pas une qualité certaine des données remontées et utilisées dans le cadre des rapports
- Le taux de féminisation faible dans les effectifs et plus encore dans les organes exécutifs est un sujet remonté par les entreprises en raison de l'absence de profils

Méthode d'identification des risques ESG :

- En phase de préinvestissement, détection à l'aide de l'analyse interne réalisée à partir du questionnaire ESG collecté en amont de l'investissement
- En phase de suivi, par l'analyse interne réalisée à partir du questionnaire ESG collecté annuellement et du dialogue direct entre le chargé d'affaires responsable de la participation et le dirigeant.

Gestion des risques ESG :

- Best effort, engagement de moyens d'amélioration
- Depuis 2021 : Communication dès le début de l'investissement, du guide de recommandations ESG/RSE établi par Kreaxi à l'usage des sociétés accompagnées par Kreaxi
- Kreaxi peut proposer à la société concernée des actions spécifiques aux risques identifiés

Pour rappel, les FIA gérés par KREAXI sont des véhicules fermés, destinés à une clientèle d'investisseurs professionnels ou assimilés, et qui ne font la promotion de caractéristique ESG ou d'investissement durable. Les encours gérés par Kreaxi sont inférieurs à 500 millions d'euros.